

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs E. FARGIER, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE (+ procuration de P. GAILLARD), A. LOYET (+ procuration de A. BASTIDE), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE (+ proc de P. MANENT), L. JOFFRE, L. BUFFET, G. SAUCLES (+ proc de C. PASTRE), R. MOULIN, J. DAURY. (+ procuration de JP. LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), B. MEISS (+procuration de P. ROUX), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE) P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+procuration de JC. FLORY) et R. LACROTTE.  
Mesdames R. DUPLAN, MC JOUVE, MN. DURAND, F. DUMAS, C. FAURE, C. SUCHET, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, F. VOLLE et C. GARCIA (+ procuration de M. TOURVIEILHE)

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 38

Procurations : 11

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 21/09/2018

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Absents** : Messieurs F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, et Mesdames M. ALLAMEL, M. DUBOIS, F. NOGIER

**En présence des suppléants non votants** :

**Objet** : Motion de soutien à l'action des CCI.

Le financement des Chambres de Commerce et d'Industrie fait l'objet d'une refonte importante dans le cadre de la loi de Finances 2018 qui se traduit par une baisse drastique de leurs ressources.

Dans le cadre de sa compétence élargie depuis la loi NOTRe en matière de développement économique, l'action de la communauté de communes envers les entreprises s'est intensifiée. Au quotidien les compagnies consulaires assurent un relai indispensable entre les collectivités et les entreprises du territoire : accompagnement à la création d'activité, à la création d'emploi, au maintien des savoirs faire, à l'innovation, ... Pour toutes ces actions, la Chambre de Commerce et d'Industrie est un partenaire précieux dans nos territoires ruraux.

Aussi, le Président propose de voter une motion de soutien à l'action des CCI en 7 points :

1. Je soutiens un accompagnement public aux TPE-PME opéré par les Chambres de Commerce et d'Industrie,
2. Je soutiens une action de proximité auprès des chefs d'entreprise dans tous les territoires,
3. Je soutiens un réseau d'établissements publics de l'Etat permettant de relayer partout en France les dispositifs publics pour le développement de l'économie,
4. Je soutiens des CCI fortement mobilisées pour l'attractivité des territoires, en appui des politiques des collectivités territoriales,
5. Je soutiens des CCI acteurs majeurs de la formation délivrant pour les apprentis, les jeunes et les adultes des formations à haute employabilité,

6. Je soutiens des CCI engagées dans une démarche permanente d'évaluation de leur performance,
7. Je soutiens un financement vertueux et redistributif des CCI par une taxe affectée, bénéficiant principalement aux TPE-PME, conformément à l'ambition de la loi PACTE qui vise avant tout la croissance des entreprises.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'adopter les 7 points de la motion de soutien présentés ci-dessus.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 28 septembre 2018  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20180927-DEL27092018-04-  
DE  
Date de télétransmission : 28/09/2018  
Date de réception préfecture : 28/09/2018